N° 57

Octobre 2013

Le mensuel du **Sablier** 

## Par monts et par vaux

## Les glycines

Ces plantes grimpantes, souvent associées au patrimoine bâti, ne manquent pas de charme. Les nombreuses variétés se partagent entre deux espèces: *Wisteria sinensis*, la glycine de Chine (elle est originaire de ce pays) et *Wisteria floribunda* venue du Japon. Leurs dates d'introduction dans l'ouest de la France se situent entre le milieu du 18° siècle et la fin du 19°.

Les glycines appartiennent à la grande famille des Fabacées nommées anciennement Papilionacées ou encore Légumineuses; la fleur ressemble beaucoup à celle du haricot.

Leur nom français est tiré d'un mot grec signifiant « doux ». Serait-ce à cause de l'aspect velouté du fruit ?

Le nom latin du genre a été donné en mémoire d'un certain C. Wistar (botaniste peut-être ?).



Les deux espèces se différencient surtout par la grandeur des inflorescences : très longues pour la glycine du Japon – elles peuvent dépasser 50 cm – alors qu'elles se limitent à 30 cm pour la glycine de Chine. En l'absence de fleurs il est difficile de faire la différence. Normalement les rameaux de celle du Japon s'enroulent dans le sens des aiguilles d'une montre alors que c'est le contraire pour la glycine de Chine, mais souvent les 2 types d'enroulement peuvent se trouver sur



une même plante. Et encore, faut-il que les rameaux aient à leur disposition un support adéquat (fil, branche,...). Souvent, la plante ne cherche même pas à s'enrouler!

Les glycines se reproduisent par semis de graines mais encore plus facilement par bouturage ou marcottage. Elles acquièrent rapidement une vigueur qui peut être préjudiciable aux constructions voisines.

En grandissant il est possible de former un véritable tronc, qu'il faut cependant soutenir; certains rameaux poussent rapidement (plusieurs cm par jour). Il est conseillé de tailler dès la fin de la floraison. Des arbres proches (tel un conifère près du château de Blaison) peuvent être envahis et dépassés par la ramure d'une glycine.

Autour des habitations, elles apportent la touche colorée d'un somptueux bouquet au cours du moi de mai, et bien souvent de nouvelles floraisons (parfois trois) peuvent réapparaître au cours de l'été.

J. C. S.

## EN CE TEMPS-LA: LE COMPAGNONNAGE

Nous avons vu le mois dernier, à l'occasion de l'article sur les bouchers, que les métiers étaient organisés par corporations : les boulangers et autres métiers de bouche, drapiers, tanneurs et autres artisans, maçons et charpentiers, etc...

Ces communautés s'organisaient avec un maître et des apprentis. Le premier appartenait à la bourgeoisie, les seconds au monde ouvrier sans perspective d'évolution. Les règles favorisaient les maîtres au détriment des seconds et organisaient les métiers de façon à conserver les privilèges.

A la période des constructions des cathédrales, apparurent alors des confréries d'ouvriers qui s'organisèrent en dehors du circuit

officiel.

C'est ainsi que naquit la notion de compagnon. Les compagnons constituaient une association purement ouvrière : pas d'apprentis mais des aspirants reconnus par leurs pairs.

Organisé en « devoirs » suivant leur spécialité, ils assuraient eux-mêmes la formation des aspirants, leur inculquant le goût et la maîtrise de la « belle ouvrage » et une conduite d'hommes dignes. Le pouvoir, voyant que cette main d'œuvre lui échappait totalement, en interdit la pratique poussant le compagnonnage dans la clandestinité et le secret.

Dès le XIIème siècle, les ordonnances et arrêts de justice interdirent les confréries de gens de métiers. Malgré cela, leur force résidait dans une solidarité et une fraternité sans faille.

Dans des cas d'opposition grave sur les salaires et les conditions de travail, l'armée de compagnons pouvait décider de déserter une ville qui ne trouverait alors plus un seul ouvrier compagnon à embaucher pour mener à bien la construction d'une cathédrale, d'un château ou des maisons. C'est à ce titre, qu'on dit que le compagnonnage a joué, avant l'heure, un rôle de syndicat. Ils assuraient, en outre, un rôle d'assistance pour les malades, blessés.

Malheureusement, du fait des tracasseries et des interdictions dont ils ont fait l'objet, les sources écrites sont pratiquement inexistantes. A Blaison

> et Gohier, nous n'avons pas relevé la trace de compagnon, seulement d'artisans et d'apprentis qui faisaient l'objet de contrat d'apprentissage. (voir GDS N°9, sept. 2009).

Le Sablier avait prévu d'organiser au mois d'octobre pro-

**chain**, des rencontres sur le sujet. Plusieurs intervenants s'étant récemment désistés, nous avons pris <u>la décision de suspendre cette animation et de la reprogrammer ultérieurement.</u>

00

## EN CE TEMPS-LA: LES LOUPS

La présence des loups n'a jamais été appréciée par l'homme et de tout temps.

C'est Charlemagne qui, en 813, créa la louveterie pour éradiquer les bêtes féroces qui provoquaient des dégâts parmi les animaux domestiques. Cette régulation fut assurée par la Seigneurie jusqu'à la Révolution. A cette époque, faute de prédateurs et alimentés par de nombreux charniers, la prolifération des loups fut considérable et de nombreuses plaintes furent déposées par la population.

Pour répondre à la situation, les départements furent chargés de mettre en œuvre des compagnies de louvetiers. En général (ce fut le cas pour le Maine-et-Loire), la compagnie était composée de 20 à 30 chasseurs et elle avait une responsabilité sur un canton.

Chaque élimination faisait l'objet d'une indemnisation : la plus élevée pour une louve, plus réduite pour un loup et modeste pour un louveteau.

La prise était présentée à la salle communale

pour toucher la prime.

Afin d'éviter que le louvetier malin ne présente plusieurs fois la même prise, l'employé ou l'élu présent était chargé de trancher la tête du loup!

Nous ne savons pas quand ces compagnies furent dissoutes.



Sur Blaison, il existe une marque de la présence des loups car la ruelle aux loups fut baptisée ainsi, en raison du dernier loup aperçu dans la commune, à cet endroit. Nous ne savons pas qui l'avait aperçu et à quelle date.

Si un Blaisonnais connaît la réponse, nous sommes preneurs de l'information.

D.O